

Registres fonciers

Les registres fonciers sont une source d'informations très importante en raison de leur nature juridique.



Les registres fonciers permettent aux citoyens, aux juristes, aux autorités publiques, aux entreprises privées et aux autres parties intéressées d'effectuer plus facilement les formalités administratives dans le domaine foncier. Les informations officielles contenues dans les registres sont accessibles (dans la majorité des pays de l'UE) aux banques, aux créanciers, aux partenaires commerciaux et aux consommateurs, afin de renforcer la transparence et la sécurité juridique sur les marchés de l'Union européenne.

Veillez consulter les sousrubriques correspondantes pour obtenir de plus amples informations sur les [registres fonciers au niveau européen](#) et sur les [registres fonciers nationaux](#).

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

Dernière mise à jour: 24/01/2019